

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 2

Rubrik: Revue internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1906, les recettes par tête et l'encaisse par tête augmentent en même temps que le nombre des membres. Mais, en 1907, au contraire, ces deux chiffres diminuent. Au lieu de 36 shillings par membre, il n'y a plus que 34 shillings de recettes, et de même l'encaisse tombe de 80 shillings par membre à 77. La raison de ce phénomène est que l'augmentation a été surtout sensible dans les unions où les cotisations sont les plus basses.

Mais ce qui révèle mieux l'action et l'état d'esprit d'une organisation syndicale, c'est le détail de ses dépenses. A cet égard, les renseignements fournis par le Board of Trade sont particulièrement caractéristiques.

Durant les trois années 1905-1907, plus de six millions de livres ont été dépensées, toujours par les cent principales Unions. Sur ce total, 500,000 livres, soit 8,2%, ont été dépensées pour les grèves ou les mouvements de salaire; 1,400,000 livres, soit 23,2%, ont été versées en secours de chômage, et 2,800,000 livres, soit 46,1%, en autres secours d'assistance (maladie, accident, décès); enfin 1,370,000 livres ont été consacrées aux dépenses générales d'administration des syndicats.

On remarquera la somme minime consacrée aux secours de grève. Les syndicats anglais considèrent, en effet que, si la grève est un mal nécessaire, elle est cependant un mal. Ils ne se résolvent pas d'un cœur joyeux à cette *ultima ratio* de leurs prétentions et ils tâchent d'y recourir le moins souvent possible. Le tableau des dépenses de grève est fort instructif pour les dix dernières années: il indique, en effet, une diminution constante et particulièrement sensible, dans les cinq dernières.

Années	Dépenses de grève (en livres)	Pourcentage des dépenses totales
1898	326,428	22,1
1899	119,979	9,6
1900	153,516	10,6
1901	210,001	12,8
1902	218,691	12,1
1903	171,962	9,0
1904	124,285	6,1
1905	210,758	10,2
1906	152,053	7,8
1907	133,363	6,5

A quoi est dû ce phénomène? Simplement au fait que les organisations, devenues plus puissantes, n'engagent pas de luttes à la légère, qu'elles peuvent souvent se contenter de la menace de grève et qu'elles recourent de plus en plus aux méthodes de conciliation et d'arbitrage qui leur sont d'autant plus fructueuses qu'elles sont elles-mêmes plus fortes.

Pendant ces mêmes années 1905-1907, les cent principales Unions ont dû payer des secours de chômage relativement élevés:

654,993 livres en 1904;
522,967 livres en 1905;
424,030 livres en 1906;
405,663 livres en 1907.

Dans l'ensemble, ces chiffres représentent une tendance à l'amélioration du marché du travail. Mais l'année 1908 aura, au contraire, imposé de lourds sacrifices. Les Unions les plus lourdement chargées ont été celles du bâtiment et de la métallurgie. Les mineurs, au contraire, connaissent peu le chômage complet. C'est plutôt par le ralentissement de la production que par les renvois d'ouvriers que se traduisent les crises industrielles.

*Revue syndicaliste.**

* Cette revue paraît en France, éditeurs Librairie des sciences politiques et sociales, Marcel Rivière & Cie, Paris, rue Jacob 31.

Revue internationale.

Conditions de travail et salaires dans l'industrie textile.

Journée de huit heures en Angleterre.

Depuis la publication du dernier numéro, un vote de la totalité des membres des Unions textiles a eu lieu, à l'effet de savoir s'ils étaient favorables à la réduction, par acte du Parlement, des heures de travail de 55 1/2 à 48 par semaine.

Le résultat du vote montre, que de 201,180 membres qui y prirent part, 112,117 étaient en faveur de 48 heures par semaine, 77,860 étaient contre, et 11,150 étaient neutres.

Par suite de la force de ce vote, cette question fut conservée au premier rang par l'Association des ouvriers en tissus, pendant les élections générales.

On demanda à tous les candidats des circonscriptions où sont employés des ouvriers en tissus, parmi d'autres questions importantes de supporter dans le prochain Parlement, une mesure de réduction de la journée de travail d'une heure par an jusqu'à ce que la journée de 48 heures soit atteinte, et beaucoup des candidats ont promis de le faire.

Les métiers Northrop et le tissage de la laine dans différents pays.

En réponse à la circulaire émise par le secrétaire international demandant des renseignements sur ces deux sujets, cinq pays ont envoyé ces renseignements, savoir: l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique et la Bulgarie.

Voici le résumé des renseignements parvenus:

Métiers Northrop.

Angleterre. — En Angleterre environ 5000 de ces métiers sont en usage. Les tisseurs hommes en surveillent de 16 à 20 chacun et les femmes de 10 à 16 chacune. Le salaire est aux pièces. On donne comme prix type 7 ct. par 20,00 coups de navette sur un tissu de 90 centimètres de large; les coups de navette faits par tous les métiers surveillés par un même ouvrier étant additionnés ensemble pour faire le calcul. La vitesse des métiers est d'environ 160 coups de navette par minute.

Les autres prix sont en proportion et il n'y a aucune différence entre les prix du travail aux pièces chez les hommes et chez les femmes. Il y a 55 1/2 heures de travail par semaine et le salaire moyen est environ 42 fr.

Allemagne. — Il y a 1646 métiers Northrop en Allemagne. Les femmes en surveillent de 6 à 10 suivant la largeur des métiers; le salaire moyen est d'environ 25 francs par semaine pour les hommes et fr. 16.25 à 17.50 pour les femmes.

On travaille 59 heures par semaine et le travail est payé aux pièces. Comme exemple de travail aux pièces on a établi que les tissus de 48 centimètres de large et 112 de long avec 20 coups de navette par centimètre sont payés un franc par 3 douzaines et demie.

Autriche. — Il y a de grandes différences dans les renseignements fournis par les régions autrichiennes à cause sans doute du petit nombre des métiers Northrop en usage. Il semble qu'il y ait seulement 194 de ces métiers dans le pays. Les hommes ainsi que les femmes s'occupent de 8 à 10 grands métiers ou de 16 à 20 petits métiers. Dans certains endroits on paye à la journée et dans d'autres aux pièces. Les tisserands travaillent 66 heures par semaine et leur salaire varie de 16.25 à 23.75.

Belgique. — Les métiers Northrop ne sont pas en usage à Verviers, ni qu'on sache, dans aucune partie du pays.

Bulgarie. — Les métiers Northrop n'ont pas encore été introduits dans les districts textiles de Bulgarie.

WM. MARSLAND,

Secrétaire de la Fédération internationale des syndicats ouvriers de l'industrie textile.



Morale de boutiquiers et action directe

Vous connaissez cette couche spéciale de notre petite bourgeoisie que nos camarades allemands désignent sous le nom de „Spiessbürger“, marchands, cafetiers, petits patrons, boutiquiers, quoi, qui se vantent d'être, avec les paysans, les consoles les plus puissantes de l'État, les meilleurs soutiens de l'ordre (établi bien entendu) et les sauvegardes de la morale (courante).

Eh bien! ce sont les représentants intellectuels de ces boutiquiers, parmi lesquels nous pouvons aussi compter notre excellent professeur Speiser, à Bâle, qui reprochent aux ouvriers d'être des gens malhonnêtes, quand ces derniers veulent profiter de la bonne marche des affaires pour obliger le patronat à concéder des améliorations qu'il ne veut pas accorder de bon gré. Au cas où les ouvriers ont recours au moyen de la grève, à un moment où les patrons se trouvent serrés, M. le professeur Speiser déclare que ces ouvriers sont des usuriers, sans s'inquiéter des raisons qui les poussent à faire grève, sans demander si, oui ou non, les revendications ouvrières sont justifiées et si les ouvriers auraient ou non pu obtenir gain de cause par une autre procédure.

Nous pourrions bien nous moquer de tous ces gens qui, consciemment ou non, calomnient la classe ouvrière, qui cherchent à discréditer le mouvement syndical. Mais ce qui est assez intéressant, c'est que ces mêmes savants disparaissent ou restent complètement muets quand les marchands de blé, de farine, de cuir, les bouchers, les boulangers ou les brasseurs s'entendent pour une action commune, dont le but est toujours une augmentation de leurs profits au détriment des producteurs et des consommateurs. Les prix des vivres et loyers peuvent augmenter tant que la classe ouvrière et avec elle la population pauvre ne peut plus souffler, nos grands savants ne descendent point de l'Olympe pour dénoncer les véritables usuriers à la vindicte publique.

Tout au plus, nous voyons apparaître le docteur Lauer, ou quelque autre statisticien conscient à la tribune, pour démontrer au peuple par quelques chiffres ramassés au choix, qu'il

ne peut être question d'un renchérissement de la vie et que si les prix des vivres et ceux des loyers augmentent, c'est aux ouvriers, toujours mécontents, qu'il faut s'en prendre. Pourtant, tous ces démagogues savent parfaitement que les circonstances résultant du régime économique actuel obligent les travailleurs de lutter pour avoir des conditions de travail et un salaire en rapport avec ces circonstances.

Seulement, l'opinion publique se place généralement du côté du plus fort et ainsi l'exploitation de la population ouvrière, autant des producteurs que des consommateurs, paraît justifiée.

L'usurpation systématique du droit de coalition, les lois d'exception, l'intervention des autorités dirigée contre les travailleurs dans les conflits économiques, les jugements répressifs de classe, tout cela correspond à la conception du droit du plus fort.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner de ce que les travailleurs en lutte, à bout de patience, finissent par recourir à la force brutale, à l'action directe ou autres moyens, malgré que les organisations syndicales modernes s'y opposent, ne voyant aucune solution favorable dans l'emploi de tels moyens.

Cependant, il suffit qu'un pareil cas se produise pour que nos bourgeois et leurs laquais lancent les pires accusations aux hommes de confiance ou aux fonctionnaires des organisations syndicales. Les marchands, les cafetiers et autres boutiquiers font chorus avec le patronat pour réclamer des lois d'exception, des levées de troupes ou renforts de police, il leur faut même des tribunaux militaires pour sauvegarder l'ordre. La sauvegarde des intérêts des exploités et la sécurité des classes privilégiées paraît comme un devoir sacré qui justifie tous les moyens de la classe bourgeoise. Quant à la morale du patronat, les ouvriers sont payés pour la connaître.

Malgré cela, il reste beaucoup de camarades parmi nous qui considèrent les représentants de la classe moyenne comme des braves bonshommes qui auraient conservé un reste de loyauté et d'honnêteté des temps passés.

Nous sommes, au contraire, de l'avis qu'à peu d'exceptions près, la classe moyenne a subi l'influence du capitalisme et a changé la bonhomie et l'honnêteté contre les mœurs bourgeoises, contre la morale de l'argent. Les vieux principes de loyauté ont fait place à la recherche du plus grand profit.